

ABONNEMENT.

SAUMUR. — 30 fr. 16 9

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal le veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 MAI 1886

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

LE DÉPART DES ESCADRES

La Canée, 9 mai. — Les escadres anglaise, allemande, italienne et autrichienne partent ce matin de la baie de Souda pour effectuer le blocus.

On assure que l'amiral russe n'est pas parti. Les Cyclades et les îles Ioniennes ne sont pas comprises dans le blocus.

Athènes, 9 mai. — Le général Turr, arrivé ici vendredi, a eu une longue conférence avec M. Delyannis.

Il a offert de prendre le commandement d'une légion de volontaires étrangers.

Une somme considérable serait mise à sa disposition, par voie de souscription, à Londres et à Marseille.

Rome, 9 mai. — Le gouvernement italien a ordonné les mesures les plus sévères contre les jeunes gens qui s'embarquent pour entrer au service de la flotte grecque ou comme volontaires.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 9 mai, 10 h. soir. — On signale l'apparition des navires de guerre ottomans sur les côtes de la Thessalie.

Les officiers turcs en congé sont invités à rejoindre leurs corps respectifs. Plusieurs navires faisant partie de la flotte internationale ont fait apparition dans les eaux grecques.

Le général Sapoundzaki signale de nouveaux mouvements des troupes turques sur la frontière; le gouvernement a expédié des renforts.

ENTRAVES AU PÉTITIONNEMENT

Le gouvernement s'émeut, paraît-il, du pétitionnement contre son projet de loi de l'enseignement primaire. Il redoute naturellement l'effet de cette protestation, qui

reçoit partout l'adhésion la plus empressée, et il se préoccupe de l'entraver autant que possible. A cet effet, il a imaginé d'inviter les préfets à exhumer l'une des dispositions les plus oubliées de la loi du 13 brumaire an VII, sur l'impôt du timbre, et à rappeler aux maires qu'aux termes de l'art. 12 de cette loi, « sont assujettis au droit de timbre, » établi en raison de la dimension, tous les papiers à employer pour les actes et écritures, soit publics, soit privés, savoir: 1° Les pétitions et mémoires, même en forme de lettres, présentés au Directoire exécutif, aux ministres, à toutes autorités constituées....»

Il va sans dire que les préfets se sont hâtés, au Nord comme au Midi, d'obéir aux injonctions ministérielles, et d'envoyer aux maires la circulaire qui leur était commandée. Au reçu de cette pièce, beaucoup de maires ont conclu que la pétition dont on les invitait à légaliser les signatures, n'étant pas régulière, n'étant pas écrite sur papier timbré, et ils ont refusé la légalisation. C'est de bonne foi que la plupart de ces magistrats municipaux ont agi; ils ne pouvaient se douter qu'en ce qui concerne au moins le pétitionnement dont nous parlons, l'administration supérieure les trompait indignement.

Celle-ci avait, en effet, omis d'ajouter, dans les instructions qu'elle leur a transmises, et omis sciemment, on n'en saurait douter, que l'art. 16 de la même loi porte: « SONT EXCEPTÉS DU DROIT ET DE LA FORMALITÉ DU TIMBRE, savoir: 1°... LES PÉTITIONS PRÉSENTÉES AU CORPS LÉGISLATIF....»

Cette disposition si formelle est rappelée dans le Manuel de M. Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés: « Lois constitutionnelles et organiques de la République française. (Librairie Quantin, 1885.) » Dans le commentaire de l'article 6 de la loi du 22 juillet 1879, qui réglemente le droit de pétition, le très compétent auteur de ce livre écrit: « Aux termes de l'article 79 du

» règlement du Sénat et de l'article 64 du » règlement de la Chambre, les signatures » des pétitionnaires doivent être légalisées; » mais l'article 16 de la loi du 13 brumaire » an VII exempte les pétitions présentées » aux deux Chambres du droit et de la » formalité du timbre. »

Ceux de nos amis que le refus opposé par certains maires, induits en erreur par leurs préfets, a très légitimement émus, peuvent donc se rassurer et continuer en toute sécurité le mouvement qu'ils ont si généreusement entrepris. Ils ne sauraient voir dans cette circulaire préfectorale qu'une preuve de plus du sans-gêne avec lequel le gouvernement républicain mutilé et supprime les « lois existantes » quand les intérêts de sa détestable cause l'exigent.

Chronique générale.

DÉTRAQUEMENT.

Le besoin de nouvelles sinécures se ferait-il sentir? Le département du Nord est constitué tel qu'il l'est aujourd'hui depuis la Révolution. C'est un de nos départements les mieux organisés, les plus industriels, les plus riches, les plus productifs au point de vue de l'impôt. Tout à coup un ami de M. Sarrien, M. Louis Legrand, s'avise de trouver que le département est mal conformed. Oui, il est trop long, trop étroit. Il a le nez mal fait, cela choque M. Legrand ami de M. Sarrien amateur du carré et il soumet à son ami qui piétine d'enthousiasme un projet qui consiste à découper le département du Nord en deux ou trois parties. Nous aurions le département de l'Escaut, le département de la Scarpe, le département de la Lys.

Bénéfice: trois préfets, six sous-préfets, trois payeurs généraux et leur suite à faire payer par les contribuables, mais à faire travailler par la République.

Que voulez vous! le département est mal bâti. Mais n'est-ce pas plutôt le caractère que

la conformation du département du Nord qui déplaît à M. Sarrien? Ce département, plus à même qu'aucun autre de juger les résultats de la politique économique et financière de la République, a honteusement éconduit les républicains qui se présentaient à ses suffrages.

En faut-il davantage au gouvernement pour détraquer, bouleverser et aggraver les charges des contribuables?

**

L'EMPRUNT

On lit dans le Moniteur universel:

« Si tous les auxiliaires dans l'affaire de l'émission de l'emprunt ont été traités comme les abonnés de la Correspondance républicaine, il est certain que le crédit de 4 millions prévus pour les frais de l'emprunt ne sera pas dépensé et qu'il restera dans la caisse du ministère des finances un fort reliquat.

« C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir. Car il est impossible que M. Sadi-Carnot ne tienne pas à justifier l'emploi de son crédit, étant donné les bruits qui circulent à ce sujet.

« Dans tous les cas, si le ministre des finances garde le silence, nous comptons bien qu'un député saura le forcer à s'expliquer à la tribune, et à dire si oui ou non, pour le concours de publicité qu'elle a prêté au gouvernement et qu'elle a payé, elle, 7 fr. 50, plus les frais de timbres-poste, la boutique à 40 francs, la boutique à 5 francs, a reçu une rémunération de 38,000 francs. »

**

L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN

On lit dans le Nouvelliste de Lyon:

« M. le docteur Polosson vient d'extraire le projectile que le gendarme Galli avait tiré sur M. Fischer.

« M. Polosson était assisté, pendant cette délicate opération, par M. le docteur Guillaud.

« L'opération, habilement pratiquée par le chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon, a présenté de grandes difficultés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

LA SENORITA

I. — TRA-LOS-MONTES

Quatorze ans se sont écoulés. Nous sommes en Espagne, dans cette région montagneuse de la Navarre qui confine à la France et reproduit, sur le versant méridional des Pyrénées, toutes les pittoresques splendeurs des nôtres.

C'est moins riant, moins verdoyant. Un implacable soleil tarit en été la plupart des graves, brûle les végétaux, torréfie les rochers. Leurs flancs plus abrupts, leurs pics plus aigus, sont colorés plus chaudement. On dirait le lendemain d'un immense incendie. Certaines crêtes semblent encore flamboyantes.

Cependant, au milieu de ces grandes ondulations tourmentées, déchirées, arides comme un désert africain, le voyageur rencontre parfois des vallons moins sauvages, un cours d'eau, des prés et des bois, l'oasis.

Tel était l'endroit où campaient ce soir-là deux étrangers, que leur costume, et plus encore leur attirail caractéristique, faisaient aussitôt reconnaître pour des artistes, des peintres en tournée d'étude d'après nature.

Le plus âgé paraissait aux environs de la quarantaine. C'était un homme de moyenne taille, maigre et nerveux, aux mouvements alertes. Sa physionomie intelligente, originale et mobile, avait un air de franchise et de loyauté qui le rendait sympathique à première vue. La fougue de ses sentiments variait à chaque instant l'expression, voire même la forme de ses traits irréguliers, mais d'un ensemble harmonieux. S'animait-il après quelque velléité de réserve, vous ne l'auriez pas reconnu. Le regard, tout à l'heure voilé, étincelait comme une escarboucle. Dans le sourire, il y avait tour à tour du sarcasme ou de l'indulgence, de la mélancolie ou de la gaieté, toujours de l'esprit. On devinait un de ces observateurs, un de ces railleurs auxquels rien n'échappe, et que l'expérience, plus encore que l'âge, a prématurément mûris pour toutes luttes. Tantôt il se tenait voûté, ramassé sur lui-même; tantôt il se redressait, beaucoup plus grand qu'on ne l'eût supposé d'abord, portant haut sa tête moqueuse et fière que couronnait une rousse toison, jadis épaisse et crépue, déjà se raréfiant, grisonnant. Quelques fils d'argent brillaient aussi dans sa barbe fauve.

Quant à son jeune compagnon, il n'avait pas encore atteint l'âge d'homme. Une quinzaine d'années tout au plus. Sa taille était élancée, ses mouvements gracieux. Il avait de beaux yeux noirs, la chevelure longue et très-brune, une figure charmante. Rappelez-vous cet admirable portrait que Raphaël adoléscent nous a laissé de lui-même? Il le rappelait, il lui ressemblait.

Évidemment, c'étaient l'élève et le maître.

Ils s'étaient installés sous un bouquet de chênes verts, ayant chacun devant soi, sur un chevalet portatif, l'ébauche qu'ils achevaient à la hâte. Le motif par eux choisi méritait véritablement cet honneur. Figurez-vous un de ces fantastiques paysages de la Sierra-Morena, si crânement reproduits par le crayon de Gustave Doré dans son Don Quichotte. Mais il y avait en plus la couleur, la lumière. Et quelle lumière! Le soleil à son déclin, un vrai couchant espagnol, inondait de ses rayons de pourpre et d'or le val splendide qui s'élargissait en montant par-delà l'étroite gorge à l'issue de laquelle s'étaient arrêtés nos deux artistes. Devant eux, comme premiers plans, de hautes roches crevasées, hérissées, métalliques. Entre elles un chemin pierreux, le torrent. Sur ses bords, des myrtes, des caroubiers, des agaves, toutes sortes de végétations bizarres. Plus loin tout un chaos de marbre, de jaspé et de porphyre. Dans les ravines latérales et déjà remplies d'une ombre bleutée,

quelques alpes rousses, des taillis dégingolant comme des avalanches vertes. Encore plus loin, dans une perspective d'apothéose, les dernières cimes teintées de rose, et, sur quelques pics dépassant tous les autres, la pointe d'un glacier qui scintille comme un diamant.

Les peintres, témoins de ce merveilleux spectacle et jaloux de le faire revivre chacun sur sa toile, y travaillaient avec une égale ardeur, mais en laissant tour à tour éclater leur admiration, leur enthousiasme. Ils parlaient français; c'étaient deux Français.

— Par Véronèse et par Rubens! disait le maître, quelle orgie de tons! Delacroix, prête-nous ta palette! Je ne connais pas de cadmium, de cobalt, de cinabre assez puissants, de laque assez vive pour fixer ce souvenir... Le vermillon lui-même n'y suffirait pas... J'y renonce!... Il faudrait de l'or et de l'azur!... Il faudrait du feu...

Notre artiste s'était levé pour reprendre haleine. Il s'approcha de son jeune compagnon qui, non moins ému, mais comme en extase, murmurait avec des larmes ruisselant sur son beau visage:

— Oh! oui, oui, c'est sublime! — Eh! eh! reprit le maître en regardant l'étude de son élève, ce que je cherchais en vain, tu l'as presque trouvé!... Bravo! bravo! Léonard! Tu seras un coloriste, et ça ne s'apprend pas à l'École des Beaux-Arts... On devient cuisinier,

Le malade est depuis hier en proie à une fièvre ardente, et son état est assez inquiétant.

L'opération était indispensable, car de graves complications étaient à redouter si la balle n'avait pas été extraite.

Les conséquences de cette opération sont encore incertaines, et l'inquiétude est grande autour de l'intéressant malade.

GAMBETTADE

Une revue américaine vient de jouer un vilain tour à la mémoire de M. Gambetta. Le *North American Review* publie des lettres familières adressées à M^{me} Adam par le fougueux tribun, alors qu'il parcourait la France pour combattre le gouvernement du 16 Mai. Nous nous sommes demandé, en lisant certains passages de ces lettres, si, dans la patrie de Barnum, quelque puffiste ne s'était point amusé à les confectionner de toutes pièces. Jugez-en : Gambetta arrive à Carpentras, d'où il écrit : « Il me semble que tout ce pays n'est qu'une immense » tribune, et, pour la première fois, je sens en moi des sons d'orgue. Je me sens de » taille à haranguer l'immensité. » Voilà qui est bien mieux encore : il s'agit de la réception de ce nouveau Tartarin au théâtre de Marseille ; laissons-lui la parole : « Comme j'entraï, on jouait le *Moïse* de Méhul. Chose étrange ; le Pharaon chan- » tait :

Vois, le soleil paraît, la nature s'incline. » Les spectateurs se levèrent en criant : » Vive la République ! vive Gambetta ! La » représentation fut suspendue. Le public » et les acteurs ne pouvaient se lasser d'applaudir. » Que dites-vous de « ce soleil qui paraît », — c'est lui ! — et de « cette nature qui s'incline », représentée par le public, les acteurs et les musiciens de l'orchestre ?

En vérité, la sottise humaine ne s'est jamais exprimée dans des termes aussi bouffons et avec une candeur aussi ridicule. Mais que penser des connaissances artistiques de cet homme que ses partisans qualifient volontiers d'universel, et qui attribue à Méhul un opéra que tout le monde sait être de Rossini ? Décidément, M. Gambetta était aussi ignorant en musique qu'en histoire et en géographie, et son *Moïse* de Méhul pourra prendre place à côté de la *défaite* de Bouvines et de l'affaire de Longjumeau.

LA SPOLIATION DE CHAMBORD

Le gouvernement prépare, en ce moment, une de ces iniquités qui sont dans les traditions républicaines : il s'agit d'un vol ; il s'agit de dépouiller M^{re} le duc de Parme du domaine de Chambord dont il est propriétaire, en vertu des dispositions testamentaires de Monsieur le Comte de Chambord.

La campagne a été ouverte dans ce but et elle est poursuivie par une feuille soi-disant conservatrice mais qui ne dédaigne pas de prêter dans l'occasion son concours

mais en fait rôtisseur.

Et touchant du doigt le front de l'adolescent, il ajouta :

— Décidément, il y a quelque chose là !... Rebravo !... C'est moi surtout que j'applaudis pour l'avoir embauché, sinon débauché, *tra-los-montés*.

— Encore une fois, merci lui fut-il répondu, je vous suis reconnaissant, mon cher et bon monsieur Philibert.

— Pas d'attendrissement intempestif ! interrompit celui qu'il venait de nommer ainsi. Ten succès m'a rendu du courage... Je ripique. Mais hâtons-nous. Voici déjà l'effet incarnadin qui se perd. Ce n'est pourtant pas encore la nuit.

Il interrogeait du regard le ciel, il ajouta :

— Non ! c'est un gros nuage noir qui nous arrive du midi comme pourchassé par le sirocco. Un orage, peut-être. N'entends-tu pas le tonnerre ?

— On dirait plutôt, répliqua Léonard, qui, de l'autre côté, vers le bas du ravin d'où venait le bruit, prêtait l'oreille, on dirait le galop furieux d'un cheval.

— Ouf ! s'écria l'autre, j'aperçois le cavalier.

C'était un jeune garçon portant le costume naverrais, mais d'étoffe plus fine et d'une coupe plus élégante que ceux des indigènes rencontrés jusqu'alors. Déjà la distance permettait de remarquer qu'il était entièrement vêtu de velours noir, y compris le béret, fièrement rejeté en arrière.

à la politique et aux projets du gouvernement.

On se couvre hypocritement, pour réclamer cette confiscation, du prétexte de conserver à la France un monument de l'importance et de la valeur artistique de Chambord.

C'est absurde et odieux, à quelque point de vue que l'on se place.

On comprendrait à la rigueur que des inquiétudes pussent s'élever, s'il s'agissait d'une collection de tableaux ou d'œuvres d'art que le propriétaire actuel eût la possibilité de faire enlever et transporter à l'étranger. Mais le château de Chambord n'est pas dans cette catégorie de propriétés.

Il n'y a pas davantage à redouter de voir M^{re} le duc de Parme démolir le château pour en vendre les sculptures à de riches amateurs ou pour le seul plaisir de détruire. Le prince n'en a certainement pas l'intention. Et d'ailleurs Chambord est classé monument historique, ce qui enlève au propriétaire, non-seulement le droit de démolir, mais de restaurer à sa fantaisie, aux termes d'une loi soumise actuellement au vote des deux Chambres et acceptée, en première lecture, par le Sénat.

Si jamais point de droit a été examiné, étudié, élucidé et résolu avec le plus complète maturité, c'est, sans aucun doute, la question de la propriété de Chambord. Elle est restée pendante devant les tribunaux pendant huit ans, de février 1833 à février 1844. De nos jours, il est vrai, on n'y mettrait pas tant de formes ; le ministre prendrait une décision, enverrait des ordres ; un agent de l'administration se présenterait escorté par la gendarmerie et accompagné d'un serrurier ; on crocheterait les portes, on assassinerait ceux qui auraient le mauvais goût de se plaindre et le *Figaro*, qui a donné tort à M. Fischer, rejetterait encore toute la responsabilité sur le propriétaire lui-même.

La Lanterne vient en aide au *Figaro* dans la campagne engagée par lui contre les Princes propriétaires de Chambord :

« Ce n'est plus une question politique, dit-elle, mais une question de beaux-arts et aussi de finances.

» En tout cas, il convient que le gouvernement examine de près la question. Ce n'est pas pour enrichir des princes italiens que les communes françaises ont donné leur offrande en 1820. »

Au point de vue de la loi, le droit de M^{re} le duc de Parme est inattaquable.

A un autre point de vue, la volonté des souscripteurs continue et continuera à recevoir pleine et entière satisfaction ; ils ont voulu préserver le château de Chambord de la destruction ; il est entretenu et il le sera toujours, sans aucun doute, avec le plus grand soin.

Quant à prétendre que Chambord a cessé d'appartenir à la France, à dire « qu'il faut que le don de la France revienne à la France », à demander la confiscation sous prétexte que le duc de Parme et son frère le comte de Bardi seraient des « Italiens », des « princes étrangers », c'est une infamie.

— Ce n'est ni un paysan, ni un valet, fit observer Léonard, dont la vue était plus perçante.

— Le bachelier de Salamance !... dit son compagnon ; Gil Blas à sa première équipée !... Mais non !... C'est mieux encore... Quelque rapin de noblesse !... Un apprenti hidalgo !

Les deux artistes pouvaient maintenant analyser le jeune inconnu, tant il arrivait sur eux avec une foudroyante rapidité ; sa monture, non moins noble que lui-même et toute blanchissante d'écumé, les naseaux en feu, bondissait à travers les obstacles de l'étroit chemin presque impraticable.

— Mais il va se rompre les os contre ces rochers !... fit Léonard. Brave-t-il donc la mort ?

— Casse-cou !... s'écria Philibert qui, non moins adroit que prompt, prenait son élan pour arrêter au passage le cheval emporté.

Cet abordage inattendu l'effraya. Regimbant d'ailleurs sous l'aiguillonement des éperons qui lui déchiraient les flancs, le superbe animal fit un écart, un soubresaut, qui désarçonna son cavalier. Celui-ci, qui tournait dédaigneusement la tête, perdit les étriers, fut projeté hors de la selle ; mais heureusement encore les bras généreux qui s'apprétaient à le recevoir le déposèrent, sain et sauf, au milieu d'une place gazonneuse, comme choisie d'avance par le regard alerte de son sauveur, et sur laquelle ils venaient de rouler tous les deux.

Il est odieux de prétendre violer les lois pour leur interdire sur notre territoire la jouissance du droit de propriété qu'on n'oserait pas contester à un Savoie, à un Saxe-Cobourg ou à un Hohenzollern.

TROUBLES A LA MULATIÈRE

Le mouvement révolutionnaire anarchiste inauguré à Decazeville, avec la complicité de l'administration d'abord, puis avec l'appui déclaré du gouvernement, tend à se propager. Nous ne parions pas seulement des grèves qui ont éclaté sur divers points ; il vient de se produire à Lyon une véritable insurrection, comme celles dont certains bassins houilliers de la Belgique ont été récemment le théâtre.

Les verreries de l'usine Allouard, à la Mulatière, après s'être mis en grève, prétendaient obliger M. Allouard à renvoyer deux des ouvriers qui continuaient à travailler et dont l'un, prétendaient-ils, serait allemand. — Il paraît que ce n'est pas vrai.

Dans ce but, l'usine a été attaquée à main armée. M. Allouard, sachant évidemment, par l'exemple de ce qui s'était passé à Decazeville pour M. Watrin, qu'il n'avait à compter que médiocrement sur l'administration, s'est défendu avec les ouvriers restés fidèles, pendant qu'il prenait ses dispositions pour mettre sa famille en sûreté hors de la fabrique.

Une véritable bataille a été livrée, à coups de pierres, de fusils et de pistolet ; il y a eu huit blessés. Enfin, l'arrivée de la force publique a mis fin au combat.

L'affaire de La Mulatière est la suite logique de l'émeute de Decazeville.

Pourquoi donc ce qui est permis dans l'Aveyron, serait-il défendu dans le Rhône ?

Pourquoi, si les ouvriers de Decazeville ont pu EXÉCUTER, en le jetant par la fenêtre, un ingénieur qui leur déplaisait, sans soulever l'indignation des républicains, les verriers de l'usine Allouard ne se donneraient-ils pas la satisfaction de jeter dans le Rhône un ouvrier dont ils sont jaloux et le patron assez dédaigneux des sentiments du peuple pour ne pas vouloir le leur sacrifier ?

On envoie des gendarmes contre les catholiques ; on ne craint pas de faire feu sur des femmes qui veulent conserver une chapelette ; en revanche, des émeutiers socialistes qui tuent un ingénieur sont sacrés.

L'instruction ouverte à Lyon à la suite des dernières émeutes de La Mulatière provoque de curieuses révélations.

M. Allouard a déclaré devant le juge d'instruction qu'il n'était pas présent quand ses ouvriers ont tiré sur les grévistes. Il s'occupait de faire fuir sa famille par les derrières de l'usine où une centaine d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, sont actuellement employés.

Leitner, l'ouvrier que visaient particulièrement les grévistes, affirme qu'il n'est pas sujet allemand.

Didion et un autre ouvrier avouent avoir

— Léo, commanda vivement Philibert, cours remplir ta gourde au torrent... Nous avons besoin d'eau fraîche... Il s'est évanoui...

Puis, adossant contre un tertre cette juvénile tête aux paupières closes, et penché vers elle, et s'agenouillant pour lui prodiguer ses soins, pour l'examiner de plus près :

— Pauvre enfant ! murmura-t-il, car ce n'est vraiment qu'un enfant, et des plus jolis... Quel teint ! quels traits délicats !

Il dégrafait en même temps le haut du veston, il écartait le béret. De longs cheveux blonds se déroulaient sous sa main.

— Une femme ! se récria Léonard, qui revenait avec la gourde. Une fillette !...

— Comme tu dis, déclara à son tour Philibert ; mais quoi d'étonnant à cela ?... Ne sommes-nous pas dans un pays romanesque ?

— Elle n'est pas blessée ?... questionnait avec intérêt son jeune camarade.

— Non, pas même une égratignure. Le saisissement, la syncope de rigueur, voilà tout... Ces quelques gouttes d'eau suffirent pour qu'elle en revienne.

En effet, la fillette ne tarda pas à reprendre connaissance, à rouvrir les yeux.

— Des yeux bleus ! s'écria Philibert, ah ! c'est complet... rien d'espagnol !

(A suivre.)

tiré des coups de revolver, et le colonel reconnait avoir déchargé le fusil comme garde-nuit.

Des balles de revolver ont été ramassées dans le bureau et les vêtements de M. Allouard par ordre des tribunaux. Plusieurs de ces pierres sont mes ; il y en a une qui pèse deux

Treize hommes et cinq femmes arrêtés. Ces prisonniers ont été amenés des voitures, sous l'escorte de gendarmes, à la maison d'arrêt de Saint-Paul ; ils y ont été écroués.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 mai. Nous voici au jour de l'emprunt, mais les inquiétudes au sujet de la paix en Orient sortira-t-il de la question hellénique ? L'emprunt n'est pas mis en doute, mais le marché supportera-t-il les réalisations ? En attendant, les cours se maintiennent. Le 3 0/0 est à 82.35, l'amortissable à 82.40, le 4 1/2 0/0 à 108.75.

Le Crédit Foncier cote 436.50. Les capitaux devenus disponibles après l'emprunt se portent certainement, pour une bonne partie, sur les valeurs à revenus fixes, et parmi elles, sur les actions du Crédit Foncier.

La Société Générale est à 457.50. La Banque d'Escompte est très-ferme. Les Dépôts et Comptes courants sont à 600.

Les actions de nos chemins de fer sont

Nouvelles militaires

LE MINISTRE DE LA GUERRE A SAINT-CYR

Vendredi matin, à 8 heures 1/2, le général Boulanger est allé visiter l'École de Saint-Cyr.

Son arrivée a été saluée par une décharge de dix-neuf coups de canon.

Le ministre a été reçu par le général Mond, commandant l'École, et par les officiers faisant partie du personnel de la salle d'honneur.

Il a vu successivement tous les détachements de l'instruction militaire, et a passé sur le terrain de manœuvres la revue du bataillon de l'escadron.

Le défilé a été remarquablement exécuté au pas gymnastique par l'infanterie, et a été suivi par l'escadron.

Le ministre, ayant ensuite fait réviser les élèves en armes et le personnel dans la plaine de Wagram, a prononcé une allocution dans laquelle il a dit que ce n'était pas sans émotion qu'il se retrouvait dans cette école où il était élève il y a trente ans, où il avait été capitaine il y en a vingt.

Le ministre a quitté Saint-Cyr à 11 heures pour se rendre à Versailles, où il visitera l'escadron de cavalerie de l'École. Une nouvelle salve de 49 coups de canon a été tirée au moment de son départ.

LE CARROUSEL DU CHAMP-DE-MARS

On lit dans un journal militaire :

« Le colonel Rothwiler a fait distribuer deux cartes d'entrée à chaque officier de la partie du carrousel. Le directeur a exprimé le regret de ne pouvoir donner plus large satisfaction aux acteurs de cette fête hippique qui peuvent être victimes d'accidents, malheureusement trop fréquents dans ces exercices. Les officiers du corps et les autres officiers ne seront pas mieux partagés. »

La France militaire riposte ainsi :

« En réponse à cette assertion, nous pouvons dire que les dispositions prises ont été arrêtées entre M. le général Sautter, gouverneur militaire de Paris ; M. le général président du Comité des Fêtes patriotiques et M. le colonel Rothwiler, commandant le 46^e dragons, directeur du carrousel. »

1^o Une tribune de 150 places sera mise à la disposition du gouverneur militaire pour le vendredi 24, et de même pour le samedi 25.

2^o Il a été distribué 250 billets pour le vendredi 24, et autant pour le samedi 25, aux officiers qui font partie du carrousel : au total 500 places.

3^o Il a été remis au gouverneur militaire 4,000 billets d'entrée, pour le vendredi 24, et autant pour le samedi 25, 2,000 billets dont il s'est chargé de répartir entre les divers corps de la garnison de Paris.

En dehors de ces 2,800 billets de tri-
bunes, il a été décidé dès le début que les
militaires de tous grades en tenue pourraient
entrer gratuitement sur le terrain du Champ-
de-Mars, le vendredi 24 et le dimanche 23,
de sorte que toute l'armée de Paris, depuis
le gouverneur militaire jusqu'au dernier sol-
dat, peut assister aux deux carrousels sans
bourse délier.

Il a semblé au Comité de direction
qu'il lui était difficile de faire moins pour
l'armée qui, en cette circonstance, comme
c'est d'ailleurs sa coutume dans toutes les
occasions, a donné son concours le plus
dévoué à l'œuvre si intéressante des fêtes de
Paris. Mais il faut bien reconnaître qu'il
était impossible au Comité de faire plus.

Nous espérons que notre confrère,
maintenant mieux renseigné, voudra bien
modifier l'observation que lui avaient sug-
gérée d'inexactes informations.

Mercredi matin, à neuf heures, une
compagnie du 20^e bataillon de chasseurs à
pied, nouvellement arrivée à Versailles, ve-
nant de Rouen, est allée chercher le dra-
peau des chasseurs qui se trouvait déposé
chez le général commandant la place de
Paris, depuis que la capitale ne compte
plus de bataillon de l'arme dans sa garni-
son.

Le général Thomas, en remettant le pré-
cieux étendard au piquet d'honneur, a rap-
pelé en quelques paroles émue les hauts
faits principaux dans lesquels se sont si
souvent illustrés les chasseurs à pied et par-
ticulièrement la bataille de Solferino, qui a
fait décorer leur drapeau. Il a dit qu'il était
certain que si le 20^e bataillon, auquel il le
confie aujourd'hui, était appelé à le con-
duire à l'ennemi, il s'acquitterait glorieu-
sement de sa tâche; il en avait pour garant
et le digne commandant Soyier, chef de ce
beau bataillon, et la remarquable attitude
du détachement qu'on pouvait admirer
en ce moment, et qui, venu de Versailles
dans la matinée, paraissait aussi frais et
brillant que s'il sortait de son casernement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les répétitions du grand carrousel qui sera
donné à Paris la semaine prochaine, par
les officiers de Saumur, se poursuivent de-
puis deux mois à l'École de cavalerie. Ces
répétitions, au lieu d'être faites dans la car-
rière spéciale du carrousel, ont lieu sur l'un
des côtés du Chardonnet, près de l'avenue
de Wagram, où l'on a pris juste la gran-
deur de la piste réservée à la fête militaire
au Champ-de-Mars, c'est-à-dire 132 mètres
de long sur 52 mètres de large. Hier en-
core, de 7 heures à 8 heures 1/2, les cour-
ses de têtes, de bagues et de javelot ont été
exécutées par les soixante-douze officiers
designés. On annonce pour vendredi et di-
manche les dernières répétitions, et dès les
premiers jours de la semaine aura lieu le
départ.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT D'ÉTIENNETTE

Dans une riante contrée de la Bourgogne, en se
promenant sur une route qui va d'une ville à un
village voisin, on apercevait jadis, à travers le gril-
lage d'une porte, une jolie maisonnette isolée et
située au fond d'un petit jardin entouré d'une haie
vive. Maisonnette est bien le mot, car réellement
l'exiguë était cette demeure; mais si attrayante
avec ses murs blanchis à la chaux, tout couverts
de pampres; avec son coquet chapeau de tuiles
rouges, empanaché d'une girouette; si attrayante,
qu'en se prenant à envier les habitants de ce mo-
deste nid.

Là vivaient une vieille fille, à laquelle on n'a-
vait jamais donné d'autre nom que celui de Thé-
rèse, puis une jeune orpheline, Etienne Bergerot,
et un magnifique terre-neuve.

De ces trois êtres, lequel se montrait le plus atta-
ché, le plus dévoué aux deux autres? Ce serait im-
possible à dire.

César était venu au monde bien après Etien-
nette; mais ils avaient grandi sous le même toit et
joué en bons camarades, comme frère et sœur.

Le personnel de l'École de Saumur qui
participera au carrousel de Paris com-
prend : 4 officiers supérieurs, 84 capitaines,
lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie
et d'artillerie, avec 143 chevaux.

Ces officiers seront accompagnés par 8
sous-officiers, 16 brigadiers et 84 cavaliers
de manège et soldats-ordonnances chargés
du soin des chevaux.

Le séjour à Paris sera de plus d'une
semaine, les carrousels ayant lieu le ven-
dredi 24 et le dimanche 23 courant.

UN ARRÊTÉ UTILE. — M. le maire de Tours
vient de prendre un arrêté utile, que l'admi-
nistration municipale de Saumur pourrait
prendre également. Cet arrêté a pour but
d'interdire le galop aux cavaliers ou aux voi-
tures. Non seulement on ferait bien de
prendre à Saumur un arrêté semblable,
mais aussi de veiller strictement à son exé-
cution. De la sorte, MM. les bouchers, no-
tamment, ne pourraient plus se livrer à leurs
fantaisies dangereuses et la sécurité des pas-
sants serait à peu près garantie.

A propos d'une demande en autorisation
de poursuites formulées par le général
Carrey de Bellemare contre un journal de
Paris qui avait accusé un médecin militaire
de Saumur d'avoir causé la mort d'un cava-
lier, en refusant de le faire conduire, alors
qu'il était déjà malade, à l'infirmerie ou à
l'hôpital, on annonce que le ministre de la
guerre se propose d'attirer l'attention de ses
collègues sur les graves inconvénients qu'of-
frent les révélations, presque toujours
inexactes, que publient quelques journaux.
Les médecins de l'armée, qui sont fréquem-
ment accusés, n'ont pas, aux termes des
règlements militaires, le droit de se défen-
dre; il semble naturel que leurs chefs hié-
rarchiques interviennent en leur faveur,
pour sauvegarder la discipline, qui risque
d'être singulièrement compromise.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment
territorial d'infanterie, à Saumur.

Quatorzième séance du 9 mai 1886.

1^o Tir réduit, à 20 mètres : 46 tireurs.
Médailles : MM. Favaron, Gouret, Milon,
Sechet, Lamy, Grellet.

2^o Carabine, 6 m/m, à 42 mètres : 24
tireurs.

Médailles : MM. Doussain, Ménagé, de
Guibert, Imbert, Menier (E.), Brillouin et
Guérin.

Épingle insigne en argent : M. Grellet.

15^e séance, sur le champ de tir de Terre-
fort, le dimanche 46 mai 1886, à 4 h. 1/2
du soir.

2^o Grand concours de l'année.

Cible A. — Fusil Gras, à 300 mètres. —
Tir à volonté, pour tous les Sociétaires.
14 prix et 3 médailles.

Cible B. — Fusil Gras, à 300 mètres. —

Tir à cible fixe pour les Sociétaires classés
par les trois séances préparatoires.

Chaque classe, 4 prix et une médaille.

Cible C. — Revolver 1873, à 30 mètres.
— Tir à volonté, pour tous les Sociétaires.
5 prix et 3 médailles.

Cible D. — Fusil Gras, à 300 mètres. —
Pour les hommes de la réserve et de l'ar-
mée territoriale non sociétaires, porteurs de
leur livret militaire.

Médailles suivant le nombre des tireurs
et le résultat obtenu.

Cible A et C. — Entrée 4 fr.

Cible B et D. — Pas d'entrée.

Diplômes aux lauréats des cibles A, B et C.

MM. les Sociétaires sont avisés que le
concours public du Tir annuel d'Angers doit
avoir lieu du 30 mai au 6 juin et que la
Société de Saumur est invitée à prendre
part au concours spécial des délégations le
3 juin.

Des programmes sont à la disposition
des tireurs qui se feront inscrire chez M.
Doussain.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Par décision de M^r l'évêque, M. l'abbé
Beucher, curé de Courchamps, est nommé
curé de Vivy.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE. — Dans la
matinée d'hier, un incendie s'est déclaré
chez les époux Tranchant, fermiers en cette
commune, dont la demeure se trouve isolée
sur le bord d'un chemin.

S'étant absentés le matin pour vaquer à
leur travail, ils trouvèrent en rentrant, à
onze heures, leur maison en flammes. plu-
sieurs personnes, qui avaient vu de loin la
fumée, étaient accourues et avaient opéré le
sauvetage des bestiaux, ainsi que le déménage-
ment de meubles.

Le maréchal-des-logis et un gendarme de
Saumur, en tournée dans la contrée, furent
prévenus aussitôt, et se rendirent sur les
lieux. Ils constatèrent que la maison était en
fort mauvais état, et la cheminée, traversant
le grenier, avait, par des fissures, laissé
passer des étincelles qui ont enflammé des
grains et des fourrages.

Tout ce que contenait le grenier, ainsi
que la toiture, ont été la proie des flammes;
le rez-de-chaussée a été complètement pré-
servé.

Les pertes, estimées à 4,000 fr. environ,
sont couvertes par l'assurance le Nord.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — gar-
antis pur huile d'olive — marbré blanc et
bleu, de la maison Charles Roux (1^{er} mar-
que), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse,
0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{er} qua-
lité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse,
0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre),
qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par
caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

CONSEILS ET RECETTES.

IMPRÉGNATION DES ÉCHALAS A LA
CRÉOSOTE.

Nos vigneron, si maltraités par le phyl-
loxéra et le mildew, sont justement à la
recherche de toutes les économies. M.
Friedler, directeur de l'école d'agriculture
de Rouffach, leur conseille de donner à
leurs échals une durée de vingt-cinq à
trente ans en les créosotant. Ce procédé est
très-employé dans le Palatinat, et les vigno-
bles du Rhin et de la Moselle. Les échals
sont placés dans une chaudière verticale en
tôle de 2 m. 75 de hauteur sur 4 m. 25 de
diamètre, chauffée par le bas. On la remplit
de créosote de houille prise dans les usines
à gaz; on chauffe pendant six à huit heures,
puis on laisse refroidir. La créosote, bouil-
lant au-dessus de 125 degrés, chasse l'eau
du bois et se substitue à elle. On compte
que 4,000 échals absorbent 400 kilo-
grammes de créosote valant 12 francs.

La violette entre dans le tube digestif,
sous forme de remèdes et de friandises.
Nous ferons observer, à propos des pre-
miers, que les différentes parties de la
plante ne jouissent pas des mêmes pro-
priétés. Tout le monde sait que les fleurs
de violette, que l'on prend en infusion,
sont calmantes et légèrement sudorifiques.
La racine est un vomitif énergique; comme
tel, on l'administre soit en poudre, soit en
décoction, dans les embarras de l'estomac,
le catarrhe pulmonaire, etc. Quant aux
feuilles, elles sont adoucissantes et un peu
relâchantes; leur jus, à la dose de 60 gram-
mes, purge fort bien et sans coliques. Les
cuisiniers et les confiseurs n'emploient, et
cela se conçoit après ce qui vient d'être dit,
que les fleurs de la violette, ces fleurs dont
Shakespeare compare le suave parfum à
l'haleine embaumée de Vénus. Nous ci-
tons notamment, parmi les friandises com-
posées avec la violette, l'excellent ratafia et
le sirop de violettes, les violettes pralinées,
la marmelade et le gâteau de violettes, la
gelée et les glaces à la violette, enfin l'eau
de violette.

UNE MINUTE, S. W. P. Le temps c'est de l'argent,
nous le savons : c'est pour cela que nous vous
prions de perdre une minute à lire cet article;
cette minute perdue vous fera peut-être gagner
plus tard beaucoup d'argent que vous auriez dé-
pensé en remèdes inutiles. — « Saint-Gerand-de-
Vaux, par Bessay (Allier). Je souffrais de maux
d'estomac et de ballonnements de ventre, j'avais
aussi la bouche constamment pleine d'eau; depuis
que je fais usage de vos Pilules suisses à 1 fr. 50,
les ballonnements et les maux d'estomac ont
disparu, je souffre beaucoup moins. J'autorise
M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont,
à Paris, à faire de ma lettre ce que bon lui sem-
blera. FERRIER, garde, aux Roux. » *Légalisation
de la signature par M. le Maire de Saint-Gerand-
de-Vaux.*

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Le seul qui réussit, sans lui rien adjoindre,
les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRER, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

jeux de sa mère le jour où il établirait l'enfant
chérie.

Hélas! les meilleurs projets ne sont pas toujours
ceux qui réussissent.

Un dimanche, à la tombée de la nuit, Thérèse et
la fillette allèrent, en se promenant, jusqu'à la
ville, laissant son père, occupé à écrire dans sa
chambre, en compagnie de César, malade ce jour-
là et tout somnolent.

Les promeneuses s'attardèrent chez une amie. A
leur retour, un affreux malheur les attendait.

Des hurlements plaintifs et sourds font naître
chez la servante d'effroyables appréhensions. Affo-
lée, elle se précipite dans l'escalier et le monte ra-
pidement. A mesure qu'elle approche de la cham-
bre, les hurlements deviennent plus distincts. N'é-
coutant que l'anxiété qui lui étroit la poitrine, elle
tourne le clé vivement, pousse la porte et voit son
maître ensanglanté et étendu mort près de César,
grièvement blessé.

Etienne avait suivi Thérèse sans que celle-ci
s'en fût aperçue.

Il faut renoncer à dépeindre la scène déchirante
qui se produisit.

M. Bergerot était criblé de blessures. Dans ses
flancs, un couteau-poignard restait enfoncé jus-
qu'au manche. Une arme semblable et couverte de
sang gisait par terre.

César n'avait reçu qu'un seul coup, mais pro-

fond, qui avait glissé sous l'épaule. La plaie saignait
à flots, et laissait le malheureux animal dans une
extrême faiblesse.

Evidemment, pour perpétrer cet assassinat, il
avait fallu non-seulement deux hommes, mais deux
hommes adroits et bien informés.

Le désordre s'étalait partout. Un secrétaire
forcé, l'argent et les bijoux, jusqu'à la montre de
la victime, disparus, prouvaient assez le mobile du
crime.

Le samedi, M. Bergerot rentrait d'un voyage et
rapportait de chez un notaire de Lyon où, garçon,
il avait travaillé, la somme constituant la dot de sa
femme. Son intention était de placer, pour plus
de commodité, cette somme chez son patron
actuel.

Qui donc avait eu connaissance de ce fait?

Toutes enquêtes effectuées dans le but de dé-
couvrir les coupables demeurèrent infructueuses.
Plus on voulait éclaircir ce mystère, plus il s'obs-
curcissait.

Les assassins restèrent forcément impunis.

Etienne était désormais ruiné, sans soutien,
sans parents. Que deviendra-t-elle? se deman-
dait-on.

(A suivre.)

M^{me} JULIE FERRIER.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

PAILLIERE RATIER, EMILE.

Les créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, marchand de grains à Saumur, sont invités à se rendre le jeudi 13 mai 1886, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état présumé des créanciers, que sur la nomination du syndic définitif.

(342) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Le MERCREDI 12 MAI 1886, à une heure du soir, à Saumur, gare des marchandises de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, il sera procédé à la vente de six demi-muids de vin rouge.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le Vendredi 14 Mai 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu:

Bois de lit, armoire, tables, commode, chaises, fauteuil, buffet, salle à manger en noyer, gravures, pendule, volumes, couettes, traversins, oreillers, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, futailles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Plusieurs Maisons

D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers,

Avec jardin ayant vue sur la Loire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

Étude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours.

ADJUDICATION

Le 20 mai 1886, à une heure après midi, en l'étude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire),

USINE

Pour les manutentions des grains, avec moteur à gaz, matériel perfectionné et neuf; 2,000 mètres bâtiments et terrain à proximité des gares, rue Saint-Michel, à Tours.

S'adresser, à Tours:

1° A M. GILBERT, 8, avenue de Grammont;

2° A M. BRETON, agréé, 9, impasse de la Grandière;

Et 3° à M^e FAUCHEUX, notaire, rue Nationale, 60, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue Nationale, n° 1,

Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier et quatre autres pièces au second. Caves, greniers, eau de Loire et gaz.

S'adresser à M. BLAIN, rue Nationale, 3. (330)

A VENDRE

Un Cheval de chasse, bai, 14 ans; a été attelé.

Prix, 300 francs.

S'adresser à M. LE PELLETIER, château de Salvart, commune de Neuillé.

A VENDRE

Un Cheval bai, pur sang, 7 ans, très-doux, se montant et s'attendant, garanti.

S'adresser à M. LÉGER, aux Huraudières. (330)

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

Situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attenants, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

7 hectares environ de bon BOIS TAILLIS, d'un seul ensemble, situés à Riou, près Pocé.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (280)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Monton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René et rue Nationale, 18. (799)

A LOUER DE SUITE

MAISON

Rue Pavée, n° 3.

Conditions avantageuses.

Huile d'olive vierge

Provenant de la maison MARCELLIN CORNU, de Salon (Bouches-du-Rhône).

Médaille d'or décernée en 1867.

Livraisons par fûts ou estagnons, sur échantillons tenus à la disposition des clients. Prix modérés.

Cette maison se recommande par sa scrupuleuse probité.

S'adresser, pour la livraison, à M. RICHARD, négociant à Saumur, rue Beaurepaire, près la Sous-Préfecture, représentant de la maison Cornu, et, pour renseignements, à M. LANGELOIS, expert-comptable à Saumur.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

BAINS DE MER

Pouliguen, Pornicbet, Balz, Pornic, Gourmalon et Saint-Brevin. Chalets et Villas meublés à louer pour la saison.

TERRAINS ET CHALETS A VENDRE

S'adresser à M. AUBRY, architecte-paysagiste, 2, rue de la Fosse, Nantes.

Offres et Demandes

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux? Envoyez franco par la poste à M. PASQUIER, rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies qu'on puisse rencontrer. Si vous voulez qu'un, le prix est de 10 francs. Le tableau se compose d'une cascade, dont les bords sont garnis d'animaux en rocailles et d'un rocher représentant l'abbaye sainte Geneviève de Brabant de tout le monde.

UNE MAISON de Roubaix, spécialement adaptée à l'usage de garde-soleil, bâches, etc. perfection, demande un représentant à commission dans l'arrondissement de Saumur. S'adresser à M. BURGESS, tailleur, Angers, avenue de la République.

ON DEMANDE un ménage mari pour les travaux de la ferme la femme pour l'économie ou bien encore garçon et femme aux mêmes travaux. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUR Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les travaux de la ferme.

UN MÉNAGE demande à louer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à louer le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

91, Rue de Rivoli et 9, Boulevard de la Madeleine PARIS Produit de 1^{re} Qualité CHOCOLAT MASSON Avis Demander toujours les tablettes de 12 tassés par 500 grammes toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHONS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification-Prix modérés Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table of train schedules for Saumur, including departures to Angers, Tours, Thouars, and Bourgueil, and arrivals from Montreuil-Bellay and Thouars. Includes columns for departure times, arrival times, and train types (Mixte, Omnibus, Direct).

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Maire de Saumur

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur, soussigné.